

Comment naquit

le « Bulletin international »

Origines

Dans un rapport qu'il avait soumis à l'une des sections préparatoires de la première Conférence internationale des Sociétés de secours aux blessés de guerre (réunions qui deviendront, par la suite, Conférences internationales de la Croix-Rouge), à Paris en 1867, Huber-Saladin, l'un des délégués du gouvernement français, émettait déjà l'idée de « la publication à frais communs et sous la forme d'un journal, paraissant à Genève, d'une correspondance périodique à laquelle chaque Comité central apporterait son tribut d'informations ». Cette idée, le Comité international, que présidait Gustave Moynier, la reprit et la présenta, peu de temps après, aux Comités centraux — interrogés préalablement sur ce point, et qui avaient donné un préavis favorable — dans sa neuvième Circulaire qui porte la date du 21 septembre 1867.

Il y faisait des propositions concrètes, relatives notamment à la périodicité dudit « Journal international » (qu'il proposait mensuel), au budget annuel à prévoir et au contenu des articles qui consisteraient surtout en :

- a) avis que le Comité international ou les Comités nationaux voudraient porter à la connaissance de tous les membres de l'œuvre ;
- b) renseignements sur l'activité déployée par les divers Comités, soit en temps de paix, soit en temps de guerre ;

- c) notices bibliographiques ;
- d) mémoires, dissertations, lettres, etc., sur des questions intéressant la marche et le progrès de l'œuvre ;
- e) communications de toute sorte se rapportant à l'objet de nos travaux.

Ces propositions furent imprimées, par les soins du Comité international, sous la forme d'un mémoire adressé, en date du 20 juin 1868, aux participants de la deuxième Conférence internationale, qui se tint à Berlin en avril 1869. Cette réunion adopta d'emblée le principe de créer un Bulletin. Elle discuta les grandes lignes du projet qui lui avait été soumis et, écartant les détails pratiques, résuma ses délibérations dans le texte suivant :

La Conférence regarde comme indispensable la création d'un journal, qui mette en rapport les Comités centraux des divers pays et porte à leur connaissance les faits, officiels et autres, qu'il leur importe de connaître.

La rédaction de ce journal est confiée au Comité international de Genève, sans qu'aucuns frais puissent être mis, de ce chef, à la charge des membres de ce Comité.

Les bulletins qu'il publiera auront un caractère de périodicité que les membres du Comité détermineront.

Une partie de la feuille pourra être réservée à des annonces, à des comptes rendus d'ouvrages spéciaux, ainsi qu'à la description d'appareils ou d'inventions concernant les secours aux militaires blessés ou malades.

Fort du vœu impératif émis par la Conférence de Berlin, le Comité international présentait, le 15 juin de la même année, par sa seizième Circulaire aux Comités centraux, le programme d'un Bulletin international périodique. Avant de préciser quelques détails techniques relatifs aux abonnements, à l'impression et la parution (il avait renoncé entre-temps à une parution mensuelle pour proposer une périodicité trimestrielle), il posait quelques principes, ceux-là même qui, plus ou moins, prévaudront jusqu'en 1919.

Investi de la confiance des Comités centraux, le Comité international s'estime heureux de pouvoir s'employer encore utilement, de cette manière, au progrès d'une institution à laquelle il a voué toute sa sollicitude. Il se félicite aussi des rapports fraternels plus fréquents et plus réguliers que ses nouvelles attributions l'amèneront à soutenir avec les Comités centraux.

Ce sont ces derniers, en effet, qui, dans la pensée de la Conférence de Berlin, devront fournir les matériaux du Bulletin projeté. Il a été entendu que ce recueil servirait d'organe aux Comités centraux, pour s'informer réciproquement de tout ce qui peut les intéresser, et qu'eux seuls auraient le droit d'y faire insérer des articles, ce qui rehausserait la valeur du Bulletin en lui donnant un caractère en quelque sorte officiel. Le Comité international réunira, coordonnera et publiera ces documents, en les complétant au besoin par ses informations particulières.

Il résulte de cette combinaison que chaque Comité central devra se mettre en mesure de travailler au Bulletin, en lui fournissant des indications complètes relativement à son propre pays. Les éléments d'une publication substantielle ne feront certainement pas défaut, mais à la condition cependant que les intéressés en prennent souci. Aussi le Comité international espère-t-il que les Comités centraux, pénétrés de cette vérité, l'aideront de tout leur pouvoir, par leurs conseils aussi bien que par leur coopération, afin que leur Bulletin collectif soit digne de l'œuvre excellente au service de laquelle il est destiné.

Le cadre du Bulletin embrassera non seulement les actes des Comités centraux et des Sociétés de secours, leur personnel, leur organisation, mais aussi les faits concernant le service sanitaire officiel, ou les associations charitables dont les efforts concourent au même but, les publications nouvelles (livres, brochures, articles de journaux), les inventions propres à améliorer le sort des blessés, etc., etc.

Les Comités centraux pourront aussi utiliser le Bulletin pour se communiquer leurs idées, s'adresser des questions et chercher ainsi la solution des problèmes qui les préoccupent.

Les communications de chaque Comité seront publiées sous sa responsabilité. Elles pourront être fractionnées en autant d'articles distincts que la matière le comportera.

Que fut le premier Bulletin ?

Le premier numéro du *Bulletin international des Sociétés de secours aux militaires blessés* parut à Genève, en octobre 1869. Il contenait, en 60 pages, une matière assez riche pour démontrer que les Sociétés de secours aux blessés étaient actives dans divers pays, que leurs desseins étaient ambitieux et que, à Genève, le Comité international de secours aux blessés — qui allait devenir quelques années plus tard le Comité international de la Croix-Rouge — avait déjà le souci de faire connaître la Convention de Genève signée en 1864 et d'en étudier toutes les applications.

Nous lisons, par exemple, que la propagande en faveur des principes de la Convention de Genève ne comporte pas seulement leur vulgarisation au sein des armées et un enseignement populaire ; elle doit aussi pénétrer dans le monde des jurisconsultes qui s'occupent du droit international et dont les opinions, à défaut de lois positives, consacrent les usages que les nations civilisées se croient tenues de respecter. C'est ce qui a engagé le Comité international « à nantir de ce sujet l'un des corps savants les plus justement renommés, l'Institut de France ».

D'autre part, Gustave Moynier venait de publier un volume de 400 pages. Une chronique présente ces *Etudes sur la Convention de Genève* comme l'un des livres qui « répandent les connaissances nécessaires pour assurer la pleine observation et l'efficacité de la Convention ». La diffusion de cette dernière retenait déjà l'attention du Comité de Genève. C'est parce qu'il voyait la Convention très insuffisamment connue que Moynier était intervenu vigoureusement à la Conférence de Berlin.

Cette première livraison débutait par un Avant-Propos qui rendait hommage aux Sociétés de secours dont l'activité croissante avait permis à l'œuvre de s'étendre déjà largement à travers l'Europe et jusqu'en Asie et en Amérique. Ce texte est demeuré si actuel, jusque dans sa conclusion sur la Croix-Rouge et la paix, qu'il nous semble opportun de le reproduire, ne fût-ce que pour rappeler dans quel esprit le Comité fondateur concevait l'action de la Croix-Rouge, sur le plan national autant qu'international.

La croix rouge placée au frontispice de ce Bulletin est un emblème trop familier aux membres des sociétés qui le publient, pour qu'il

soit nécessaire de leur en rappeler ici la signification. Mais ce n'est pas à eux seulement que s'adresse ce nouveau recueil. Tout en servant au perfectionnement de l'œuvre à laquelle il est consacré, il doit être un instrument de propagande en sa faveur. Dès lors, il est prudent de prévoir le cas où des personnes que nous voudrions gagner à notre cause ne la connaîtraient qu'imparfaitement, et de les mettre, par un court préambule, au fait de ce dont il s'agit.

Justifions avant tout à leurs yeux l'existence de nos sociétés de secours aux militaires blessés, car on pourrait s'étonner à bon droit de voir des associations libres prétendre accomplir une tâche qui incombe essentiellement aux gouvernements et dont, en fait, ceux-ci s'acquittent déjà, puisqu'il y a, dans toutes les armées civilisées, un service de santé régulièrement organisé. La raison d'être des sociétés de secours n'est autre que l'insuffisance de ce service officiel, insuffisance aujourd'hui démontrée d'une manière irrécusable, et que les gouvernements eux-mêmes ne font plus difficulté de reconnaître. Il n'est pas question cependant de supprimer ce qui existe, mais on vise à le compléter, et le but assigné au zèle des sociétés est seulement de venir en aide, par tous les moyens imaginables, à l'administration militaire.

Les bases de leur organisation ont été posées à Genève, en 1863, dans une conférence composée en très grande majorité d'hommes experts et influents, venus des différentes contrées de l'Europe.

Ce qui distingue ces sociétés de celles qui, précédemment, s'étaient occupées occasionnellement de l'assistance des victimes de la guerre, c'est leur permanence, même en temps de paix. Elles reposent sur cette vérité que des moyens de secours, improvisés au moment du besoin, sont toujours imparfaits, et que la charité ne peut s'élever, dans cette sphère, à la hauteur de sa tâche, qu'autant qu'elle s'y est préparée de longue main.

Les sociétés de secours actuelles diffèrent aussi de leurs devancières par leur caractère international, c'est-à-dire par leur intention, hautement avouée, de s'entraider et de répartir leurs faveurs entre tous les malheureux qui se trouveront à leur portée, sans aucune distinction d'amis ou d'ennemis.

La croix rouge sur fond blanc est le drapeau sous lequel elles s'abritent, en même temps qu'il est le signe de reconnaissance de tout le service sanitaire des armées.

Nous ne pouvons entrer ici, sur l'activité des sociétés de secours, dans tous les détails qui se pressent sous notre plume, et nous devons renvoyer les lecteurs désireux d'approfondir ce sujet, aux ouvrages spéciaux sur la matière. Ce rapide aperçu serait cependant incomplet, si nous ne faisons ressortir à grands traits l'utilité d'une œuvre qui, née d'hier en quelque sorte, a déjà rendu d'importants services.

Les sociétés de secours existantes dans presque tous les pays de l'Europe, et dont le réseau s'étend jusqu'en Asie et en Amérique, ont fait leurs preuves, d'une manière concluante, sur les champs de bataille et dans les hôpitaux, pendant la guerre de 1866. — Puis elles ont été, pour le service sanitaire officiel, un stimulant énergique; en appelant l'attention publique sur ses déficits, elles l'ont mis sur la voie des réformes, et, dans plusieurs pays, de grands progrès ont été accomplis sous l'influence de cette noble émulation. — C'est encore à l'initiative des sociétés de secours que l'on doit la Convention de Genève, qui a fait passer légalement dans le droit des gens, la doctrine bienfaisante de la protection due aux blessés et à ceux qui les soignent.

Les premières années de l'existence des sociétés de secours ont donc été bien employées. Néanmoins nous avons à relever en terminant un reproche que l'on entend souvent exprimer. La première préoccupation de ces sociétés, dit-on, ne devrait pas être de secourir les blessés, mais de chercher à couper le mal dans sa racine et à procurer aux peuples une paix durable. Il ne saurait suffire aujourd'hui à la philanthropie d'atténuer les maux de la guerre; elle doit poursuivre un idéal plus élevé. Ceux qui articulent ce grief oublient sans doute qu'il existe des associations dont l'objet est précisément de faire la guerre à la guerre, et qu'ainsi il est déjà pourvu aux aspirations les plus généreuses de l'esprit moderne. Ils devraient réfléchir qu'en attendant le triomphe des amis de la paix, la sagesse conseille de se tenir prêt à tout événement.

C'est ce que les sociétés de secours ont compris; mais tout en accomplissant la tâche qui leur était laissée, elles ne négligent aucune occasion de proclamer que ce qu'elles désirent par-dessus tout c'est que la paix ne soit pas troublée et qu'on n'ait pas besoin de leurs services. Elles ont d'ailleurs la conviction d'être des auxiliaires utiles de la propagande pacifique et de contribuer réellement, quoique indirectement, à inspirer aux peuples le dégoût de la guerre. La

nécessité où elles se trouvent d'en dépeindre les horreurs pour légitimer leur intervention, — la sympathie universelle qu'elles réclament au nom de la charité, en faveur des malheureux qui en souffrent, — l'étalage de leur matériel qui fait présager tant de souffrances, — tout cela impressionne et provoque de salutaires réflexions qui ne peuvent manquer de porter leurs fruits.

La croix rouge, qui rappelle tant de bienfaits, doit donc être chère aux amis de l'humanité.

*

Sur l'organisation et les premières interventions des sociétés de secours aux militaires blessés, les lecteurs trouvaient, dans ce premier numéro, des indications intéressantes. Voici les pays dont il était fait mention : Allemagne du Nord, Autriche, Bade, Belgique, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Hesse, Italie, Pays-Bas, Russie, Suisse, Turquie.

D'emblée, on le constate, le *Bulletin international* apparaissait en témoin fidèle et bien informé de l'institution puisque quatorze pays étaient présents et que tous, à l'exception de la Turquie où la société de secours n'avait été définitivement constituée qu'en avril 1869, faisaient l'objet de relations détaillées. Au reste, ce premier numéro était sorti de presse après maintes lettres et circulaires aux Comités centraux, et c'était les souscriptions de ceux-ci qui devaient en assurer le financement ¹.

A la fin du siècle dernier

La Ve Conférence internationale des Sociétés de la Croix-Rouge eut lieu à Rome, en avril 1892. Des questions importantes y furent débattues et les participants, accueillis avec une extrême générosité, constatèrent ce qui les unissait et eurent la certitude que l'œuvre, dont ils étaient les artisans, était « en progrès continu ». Gustave Moynier, à qui avait été conférée la présidence d'honneur de cette vaste assemblée, ne put y assister, son état de santé l'ayant empêché de se rendre à Rome.

¹ Voir P. Boissier, *De Solferino à Tsoushima*, Histoire du CICR, Paris, 1963.

Il devait, certes, se sentir assez malade pour envisager, comme en témoigne le document qu'on va lire, le fait de devoir peut-être remettre à d'autres les lourdes charges qu'il assumait presque seul. C'est ainsi, sans doute, que s'expliquent les « Notes administratives » qu'il rédigea au mois de mai de la même année.

Ces pages donnent d'humbles et plaisants détails sur la rédaction et l'administration du *Bulletin international* près d'un quart de siècle après sa fondation, à une époque où il avait pris une place prépondérante parmi les revues de Croix-Rouge. Nous avons pensé intéressant de reproduire ce document, qui démontre qu'on en était encore à la phase « artisanale » et que le président du Comité international de la Croix-Rouge entraînait dans les moindres détails d'une publication dont chaque numéro comprenait, tous les trois mois, près de soixante pages.

V. Bulletin

La publication du Bulletin a été décidée par la Conférence de Berlin, en 1869, et confirmée par celle de Carlsruhe, en 1887. Elle a fait l'objet de plusieurs articles insérés dans le Bulletin lui-même.

La grosseur des livraisons est variable et dépend de l'abondance plus ou moins grande des matériaux. La moyenne des vingt-deux premières années a été de 56 pages par livraison, et le président s'efforce de la maintenir.

La recherche des matériaux exige des soins continus, soit pour mettre en œuvre les documents reçus, soit pour provoquer des communications ou autres envois de la part des Comités centraux, des amis de la Croix-Rouge, des libraires, etc.

Le président tient soigneusement compte, sur une feuille volante, de tous les articles en perspective pour chaque Bulletin. Il y note, au fur et à mesure, les démarches faites pour chacun d'eux et les personnes auxquelles il remet des documents à utiliser, afin de pouvoir en surveiller plus tard la rentrée.

M. Albert Gampert prépare généralement les articles puisés à des sources françaises ou allemandes. Pour les autres langues et pour les ouvrages techniques, le président s'adresse à d'autres collaborateurs, notamment aux Comités centraux des pays de provenance (grec, serbe, hollandais, etc.), aux membres du Comité international, ou, au besoin, à des collaborateurs salariés. Le président lui-même rédige souvent des articles, quand il s'agit de sujets particulièrement délicats à traiter ou qui exigent une connaissance exacte du passé de la Croix-Rouge.

Du reste, aucun article n'est livré à l'imprimeur avant d'avoir été lu par le président, et, s'il y a lieu, corrigé, complété ou abrégé par lui.

M. Gampert doit remettre la copie à l'imprimerie Soullier au plus tard le premier du mois dont le Bulletin portera la date (Janvier, Avril, Juillet ou Octobre). Il faut aviser à ce que le Bulletin soit prêt avant la fin du mois, limite qui n'a presque jamais été dépassée.

Les épreuves sont corrigées à double, par le président et par M. Gampert.

Il est recommandé : 1° D'introduire, à chaque livraison s'il y a lieu, les changements survenus dans les adresses des Comités centraux ou dans les noms des membres du Comité international, sur la couverture ; 2° De joindre à la livraison de Janvier, le titre du volume ; 3° De terminer la livraison d'Octobre par la table des matières de l'année.

Il a été publié une table décennale avec le 40^e Bulletin, et une table de vingt ans, avec le 80^e.

Après la publication de chaque numéro, le président en envoie un résumé au Journal de Genève, sous le titre de : « Chronique trimestrielle de la Croix-Rouge. »

L'impression d'un numéro terminée, M. Soullier en envoie à M. Labarthe le nombre d'exemplaires nécessaire pour le service des abonnements. C'est ce dernier qui fait l'expédition.

Le registre des abonnements existe à double ; M. Labarthe en a un exemplaire et le président un autre.

A l'intérieur de la couverture de l'exemplaire du président est collée une feuille où sont notés, au fur et à mesure, les changements survenus et les paiements effectués, et copie en est donnée à M. Labarthe tous les trois mois, avant la distribution d'un numéro. Ces mêmes changements et paiements sont marqués aussi dans le registre, en regard du nom de l'abonné qu'ils concernent.

Il est des abonnés qui paient directement au président le montant de leur abonnement, et dans ce cas il leur en est aussitôt accusé réception. Quant aux abonnés qui ne paient pas spontanément, M. Labarthe se charge d'opérer les recouvrements, quand deux années sont en retard.

Le Bulletin a toujours fait ses frais, et il n'a jamais été nécessaire de recourir à la garantie pécuniaire des Comités centraux.

Il y a dans le petit bureau (compartiment central des rayons) quelques collections complètes du Bulletin, qu'il faut avoir soin de continuer ; puis (compartiment de droite) des numéros dépareillés de toute la série, sauf ceux qui sont épuisés ; enfin sur le parquet, (devant la fenêtre), le solde, non classé.

Le prix de l'abonnement est de fr. 6.— pour tous pays.
Celui du numéro est de fr. 1.50.

Les honoraires de M. Gampert sont de fr. 150.— par numéro.

Les membres du Comité international de la Croix-Rouge ayant toujours donné à leur président une grande latitude, pour régler comme il l'entendrait les détails administratifs concernant leurs intérêts communs, il en résulte que lui seul connaît la plupart des habitudes qu'il a prises à cet égard et dont une longue expérience lui a démontré la convenance. Or cet état de choses est fâcheux, en ce sens surtout que si, du jour au lendemain, la gestion des affaires du Comité devait passer en d'autres mains, le fil de ses traditions se trouverait rompu et il perdrait le bénéfice d'une organisation éprouvée.

Telle est la considération qui a engagé le soussigné à exposer minutieusement, dans les pages qui suivent, la façon dont il a coutume de procéder, afin de laisser à son successeur éventuel une sorte de vade-mecum, qui pourra lui épargner beaucoup d'hésitations et de tâtonnements.

G. Moynier

Moynier assumait, durant six ans encore, la tâche de préparer, selon les indications qui précèdent, chaque numéro du Bulletin. En 1898 cependant, ses forces déclinant, il annonça sa décision d'abandonner, en même temps que la présidence du Comité international, qu'il conservera cependant jusqu'à sa mort, en 1910, cette charge administrative, qui sera confiée à Paul Des Gouttes, jeune juriste qui deviendra par la suite une personnalité marquante du mouvement de la Croix-Rouge.

Du « Bulletin » à la « Revue »

Revenons un peu en arrière pour constater que la première préoccupation du CICR, lorsqu'il fonda le *Bulletin international*, fut de ne faire aucun tort aux journaux que publiaient déjà certains Comités centraux. A cette époque, il s'agissait, en Belgique, de « La Charité sur les champs de bataille », en France, d'un Bulletin édité depuis 1865 et enfin de l'organe du Comité central prussien, le « Kriegerheil ». Les deux premiers continuèrent de paraître, mais, en 1877, ils avaient disparu, tandis que le troisième existait encore et que trois pays, l'Espagne, la Russie et la Suède, avaient créé chez eux des feuilles du même genre.

Sept ans plus tard, six Sociétés nationales possédaient des organes périodiques : deux en allemand (Berlin et Zurich), un en russe, un en suédois, un en espagnol et un en anglais (Boston). Les rédacteurs du *Bulletin international* pouvaient donc constater que celui-ci ne faisait pas de tort aux autres journaux de l'œuvre. « Si l'on examine la chose de plus près », remarquaient-ils, « on se rend compte aisément que les appréhensions que l'on peut concevoir sont tout à fait chimériques ».

En 1877, dans sa 41^e circulaire, le Comité international écrivait : « Nous n'avons jamais regretté d'avoir déferé au vœu de la Conférence de Berlin, car nous y avons trouvé un moyen de servir utilement l'œuvre que nous avons fondée... Par la publication du Bulletin, nous consolidons en effet, d'une manière permanente, l'union morale de tous les Comités centraux, en les entretenant de leurs intérêts communs, et nous favorisons leurs progrès par l'émulation, en les initiant respectivement à leurs travaux. » Mais, ajoutait encore le CICR, « quoiqu'il n'ait pas les caractères d'une publication populaire, le *Bulletin* peut prétendre à une clientèle bien plus nombreuse que celle qu'il possède aujourd'hui ».

Dans le numéro de janvier 1880, nous lisons un article à l'occasion de l'entrée du *Bulletin* dans sa deuxième période décennale. « Il est fâcheux que sa création ait été si tardive... Si la Croix-Rouge avait eu, dès son origine, un historiographe attitré, que d'événements importants on aurait pu consigner ! Mais on n'en sentit la nécessité que plus tard, lorsqu'elle eut fait ses preuves et que l'on eut compris quel grand avenir lui était réservé ».

Le Comité international continuait toutefois de s'interroger sur la revue qu'il éditait : non sur son existence même et sa nécessité, puisque la Conférence internationale de Genève avait, en 1884, approuvé les conclusions du Comité, affirmant que le *Bulletin* « est utile comme organe des Sociétés de secours aux militaires blessés », mais sur les changements qu'on y pourrait apporter.

Deux circulaires aux Comités centraux de la Croix-Rouge, l'une du 16 février 1885, l'autre du 18 octobre 1894, reprendront le même sujet. Dans la première cependant, on sent le doute d'une institution qui hésite encore sur sa constitution elle-même et sur les moyens pratiques à employer dans le futur. « Si vous êtes

COMMENT NAQUIT LE BULLETIN INTERNATIONAL

favorables à la continuation de ce recueil », écrivaient Gustave Moynier, président, et Gustave Ador, secrétaire, « nous aimerions savoir quels perfectionnements vous désiriez y voir introduire ». Le ton de la seconde, en revanche, est différent. Cent numéros sortis de presse représentent une raison d'être et justifient la poursuite de l'effort dans la direction choisie :

Nous considérons donc l'expérience des vingt-cinq dernières années comme encourageante, et la continuation du Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge comme assurée pour longtemps, si nos honorables correspondants veulent bien nous continuer l'appui sympathique qu'ils nous ont accordé jusqu'ici. Ils se sont souvenus, et nous leur en savons gré, que le Bulletin n'est pas publié par le Comité international dans l'intérêt de ce dernier, mais bien dans celui de toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Il leur est offert comme un moyen commode pour échanger entre elles d'utiles informations, en même temps que comme un aliment, indispensable en temps de paix, à l'esprit de fraternité et de solidarité dont s'inspire leur œuvre collective. Nous avons nous-mêmes le sentiment très vif de la nécessité du Bulletin sous ce double rapport, et nous y voyons un instrument précieux, à l'aide duquel il nous est permis de contribuer sans cesse au développement de l'institution dont nous avons pris l'initiative il y a déjà plus de trente ans.

On remarquera que, dans cette circulaire, on emploie un autre titre que *Bulletin international des Sociétés de secours aux militaires blessés*. Celui-ci, en effet, était devenu, depuis janvier 1886, le *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*. Et sous cette appellation, qui ne variera plus jusqu'en 1919, la publication trimestrielle du Comité international continuera sa voie sans changement notable, ni pour la couverture ni dans l'ordre et le contenu des rubriques.

*

Or, dès janvier 1919, une nouvelle Revue paraît, qui absorbe le Bulletin, devient mensuelle et se nomme dorénavant *Revue internationale de la Croix-Rouge*. Voici, au reste, en quels termes le Comité de direction, que présidait le rédacteur du Bulletin, Paul Des Gouttes, devenu membre et secrétaire général du CICR, annonçait cette importante mutation :

Au cours de ces quatre années de guerre, les Croix-Rouges nationales des pays belligérants et celles de plusieurs pays neutres ont vu leur champ d'action s'élargir dans des proportions insoupçonnées et ont pu faire face à ces obligations nouvelles, grâce aux concours de toutes sortes qu'elles ont su faire naître. L'activité qu'il leur a fallu déployer n'est pas près de faiblir. Tout au plus va-t-elle évoluer. Au lieu de panser seulement les blessures, la Croix-Rouge veut remédier aux maux entraînés par la guerre; elle appliquera toutes ses forces à résoudre les grands problèmes à peine abordés de la rééducation des mutilés, de la lutte contre la tuberculose, et, dans une acception plus large, elle aura désormais pour visée constante l'atténuation des misères humaines.

Le Comité International de la Croix-Rouge, à Genève, a suivi avec attention et sympathie les efforts tentés en tous pays par la charité. Dans sa sphère d'action, bien plus morale que matérielle, par ses appels, par ses protestations et par les démarches de ses délégués, il n'a cessé de rappeler les Gouvernements à l'observation des Conventions, trop souvent enfreintes. En même temps, par son Agence internationale des Prisonniers de guerre, par les millions de demandes de tout ordre qui lui ont été adressées et qu'il s'est efforcé de satisfaire, il a pris un contact étroit avec toutes les formes de l'angoisse et de la douleur.

Mais cette intervention directe, que lui ont imposée les exigences de la guerre, n'est que temporaire; son rôle est surtout d'assurer la liaison entre les diverses Croix-Rouges, de coordonner leurs efforts. Afin de mieux s'acquitter de sa tâche, il a décidé de donner une publicité plus large aux comptes rendus de l'activité charitable.

Le Bulletin International trimestriel, qui, depuis 49 ans, publie les rapports des Comités centraux des Croix-Rouges, va devenir mensuel, et, à côté de la partie officielle où seront toujours insérées les nouvelles de chaque Croix-Rouge, il fera place à des articles signés sur toute question d'assistance d'intérêt général, où chacun pourra librement exposer son point de vue, dénoncer l'injustice, appeler à l'aide. Il accueillera toute étude nationale susceptible d'intéresser les autres nations, mais réservera naturellement la première place aux travaux de comparaison et de synthèse, ainsi qu'aux discussions de principes.

En élargissant son Bulletin et en créant une Revue Internationale de la Croix-Rouge, le Comité International se propose de resserrer un des seuls liens que la guerre n'ait pas rompus, en même temps que, sur le terrain qui lui est propre, il préparera les voies aux prochaines Conférences internationales de la Croix-Rouge, qui, dans un avenir que nous espérons prochain, réuniront à nouveau les représentants de tous les pays.

Désormais, outre les articles de fond, on retrouvera les mêmes chroniques sur les activités du CICR et des Sociétés nationales. C'est sous une couverture alourdie de nombreuses indications au début, et qui ira toujours en se simplifiant, que la *Revue internationale* continuera de paraître, mais cela en langue française seulement, ce qui diminuait considérablement sa diffusion.

Après la seconde guerre mondiale, le problème d'une édition dans d'autres langues se posa donc et, en 1948, un supplément anglais contenant quelques textes principaux du numéro sortit de presse chaque mois. Ce fut le tour, en 1949, du supplément espagnol, puis, en 1950, du supplément allemand. Enfin, dès avril 1961, sous le titre *International Review of the Red Cross*, la Revue est éditée en langue anglaise également.

Avec ses quatre éditions, la *Revue internationale de la Croix-Rouge* est distribuée aujourd'hui dans tous les pays et son tirage ne cesse d'augmenter. Elle n'a pas cherché à être populaire, mais elle a désiré rester ce que ses fondateurs avaient voulu qu'elle soit : le témoin fidèle et objectif de l'œuvre de la Croix-Rouge à Genève et dans le monde, le reflet de la vie morale de la Croix-Rouge et de l'élaboration de sa doctrine, un écho aussi de l'effort constructif qui se poursuit sous toutes les latitudes, dans toutes les civilisations, pour la défense de l'homme et de sa dignité.

*

Certes, nous n'employons plus tout à fait les mêmes termes que les fondateurs de la Croix-Rouge. Le monde où s'inscrit aujourd'hui l'action humanitaire apparaît très différent du leur. Mais, en cette année du Centenaire de notre publication, le rédacteur peut continuer de s'inspirer, comme ses prédécesseurs (au nom de Paul Des Gouttes, il faut ajouter ceux de Etienne Clouzot,

Jean Charles de Watteville, Henri Reverdin et Louis Demolis), du dessein qu'annonçait un éditorial du *Bulletin international* de janvier 1880 :

« Nous demeurerons à notre poste et nous continuerons à tenir la plume, pour enregistrer les faits accomplis, avec la conviction de remplir de la sorte un rôle utile, quoique modeste, et de contribuer pour notre part à ce que l'œuvre se rapproche graduellement de son idéal.»
